

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

- : - : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire

Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,
Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SEVÈQUE
Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORE, Michel BLOT, Michèle
DEBONO, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Françoise
LUAST, Josiane MARAIS, Jean-Pierre RUAULT, Françoise
BLANCHET, Fabienne PICAN, André SIMON, Michel
CHAIGNON, Daniel DEPINCÉ, Jean-Michel HEC, Conseillères
et Conseillers Municipaux.

Était absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à
Jean-Pierre RUAULT), Christian DELANOË (procuration à
Jean-Yves LEMÉTAYER), Yolanda TESNIERE (procuration à
Élisabeth LEGRAND), Claude DUGUEY (procuration à André
SIMON), Jacqueline CORBEAU (procuration à Jean-Michel
HEC).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 22 janvier 2010

Date d'affichage : 04 février 2010

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr le Maire demande aux membres de l'Assemblée Municipale de ne pas tenir compte de la question portant sur la demande de subvention de l'Institut.

Le dossier a été retiré de l'ordre du jour ; il sera présenté en commission des Affaires scolaires lors de sa prochaine séance.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 DÉCEMBRE 2009.

Monsieur CHAIGNON remarque que le compte rendu fait apparaître le calendrier prévisionnel des séances de Conseil Municipal pour l'année 2010 sans que la question n'ait été abordée lors de la séance du 17 décembre 2009.

Monsieur SIMON souhaite connaître la suite donnée à la question posée par Monsieur DELANOË concernant la déclaration commune envisagée avec Monsieur PARIS visant à corriger un article paru dans la presse sur l'éventuel rapprochement des écoles de musique de Saint-Lô et d'Agneaux.

Madame DAVID précise : « nous nous sommes entendus avec Monsieur PARIS sur les termes d'un communiqué commun de Saint-Lô et d'Agneaux. Celui-ci a été transmis à la presse ; je le contacterai pour savoir pourquoi ce communiqué n'est toujours pas paru. »

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2009 est adopté par l'assemblée municipale **à la majorité** par 23 voix pour et 4 voix (groupe « Ensemble pour Agneaux ») contre.

II. AVENANT À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE D'AGNEAUX AUPRES DE LA C.C.A.S.L.

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que par délibération du 14 décembre 2006, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition de ses services techniques municipaux auprès de la C.C.A.S.L., afin d'assurer la continuité des missions d'encadrement du service ordures ménagères, d'apporter des compétences techniques pour l'entretien des matériels et des équipements et de faire face aux besoins de remplacement momentané des agents de collecte en congés divers (maladie, congés annuels etc.).

Monsieur DEPINCÉ demande : « comme l'année dernière nous souhaiterions avoir un bilan qualitatif et quantitatif de cette mise à disposition pour l'année 2009 ? »

Monsieur MÉTRAL répond : « nous transmettront ce bilan aux conseillers municipaux lorsque les comptes seront arrêtés. »

Il ajoute : « La communauté de commune a diligenté une enquête sur l'évolution de la collecte des ordures ménagères. A terme, la CCASL assurera elle-même le remplacement de son personnel. »

A l'unanimité l'Assemblée Municipale autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des services techniques de la Ville auprès de la CCASL

III. EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT:

Monsieur MÉTRAL explique que par délibération du 05 mars 1979, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer la Taxe Locale d'Équipement au taux uniforme de 2%. Or la commune peut exonérer de cette taxe les bénéficiaires de constructions réalisées par des organismes d'habitation à loyer modéré.

Monsieur CHAIGNON s'interroge sur les projets susceptibles de bénéficier de cette exonération.

Monsieur MÉTRAL souligne qu'il s'agit d'une décision de portée générale. Toutefois un projet Première Accession à la Propriété pourrait voir le jour sur la commune ; vraisemblablement en 2011.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** d'exonérer de la Taxe Locale d'Équipement les projets de construction de locaux à usage d'habitation portés par les organismes suivants :

- les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré ;
- les sociétés anonymes coopératives de production et les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré ;
- les fondations d'habitations à loyer modéré.

IV. SEISME HAITI : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE :

Monsieur MÉTRAL rappelle la proposition du Bureau Municipal d'accorder à la Croix Rouge une subvention de 500€.

Monsieur CHAIGNON souhaite que ce montant soit porté à la même hauteur que la collecte réalisée par les élèves du lycée Leverrier, soit 1000€.

Monsieur MÉTRAL observe que la ville de Saint-Lô a décidé d'accorder 3000€ ; les 500€ proposés sont du même niveau, proportionnellement au nombre d'habitants. Il note : « *le parallèle entre une collecte de fonds privés et la dépense publique est toujours difficile. Nous devons apporter une attention particulière à la gestion des deniers publics. Toutefois, au fil des jours, on constate l'ampleur de la catastrophe ; on peut donc proposer d'attribuer une subvention de 1000€.* »

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale décide d'attribuer à la Croix Rouge Française une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ au titre de l'opération « séisme Haïti »

La dépense sera inscrite au budget communal.

V. INFORMATION SUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

En réponse aux inquiétudes exprimées à l'annonce d'une éventuelle fusion des écoles de musique de Saint-Lô et d'Agneaux ; Monsieur MÉTRAL et Madame DAVID précisent que l'enquête actuelle se déroulera sous la forme d'un audit. Elle prendra en compte tous les éléments et notamment les éléments financiers ; les enseignants et participants (élèves et parents d'élèves) y seront associés.

Ce n'est qu'au terme de cette enquête que l'avis de la commission culturelle sera sollicité.

Enfin le Conseil Municipal décidera seul, par son vote, de l'avenir de la musique sur l'agglomération Saint-Loise.

VI. QUESTIONS ECRITES :

Questions écrites posées par le groupe « Ensemble pour Agneaux » :

Monsieur HEC : « Est il envisagé l'élagage des arbres dans la cité de la Vignette ? Si oui quand ? »

Monsieur MÉTRAL : « les arbres présents dans la rue Xavier Antoine ne se prêtent pas à un élagage qui n'est d'ailleurs pas prévu. Ultérieurement, des plantations de tiges basses, permettant de sauvegarder l'environnement pourront se substituer aux essences actuelles »

Monsieur CHAIGNON : « *un médecin vient de quitter Agneaux. Avez-vous connaissance d'un remplaçant ? Que devient le projet de Maison médicale sur la commune ? Quelle est la place de la municipalité dans ce projet ?* »

Monsieur MÉTRAL : « un médecin a quitté Agneaux lundi dernier. Il n'y a, à ma connaissance, pas de remplaçant.

Concernant la création d'une Maison Médicale, une discussion est en cours avec les corps médicaux. La prochaine réunion est prévue lundi.

Des praticiens sont intéressés pour s'installer dans des locaux adaptés. La commune d'Agneaux, qui n'est pas actuellement classée en zone prioritaire, financera 100% du coût du projet et signera ensuite des conventions avec les occupants.

2 sites étaient pressentis pour accueillir la structure. Un dans le centre ville, mais les délais pour sa mise à disposition ne sont pas raisonnables. Un plus réaliste, qui est déjà la propriété de la commune se situe au bout de la rue de l'Oratoire.

Il s'agit d'un investissement lourd qui sera soumis au vote du Conseil Municipal. »

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h15.

Le Maire,

A. MÉTRAL